

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 5 AVRIL 1837.

---

# RAPPORT

*Fait par M. le Ministre des Finances, sur la situation financière du pays.*

---

MESSIEURS,

Les augmentations importantes qui ont été introduites au budget du département de la guerre, et l'insertion à celui du ministère des travaux publics, comme dépenses ordinaires, des frais d'exploitation et d'entretien du chemin de fer, frais qui jusqu'ici avaient été imputés sur les fonds consacrés à sa construction, ont détruit l'équilibre primitivement établi entre les recettes et les dépenses prévues pour l'exercice 1837.

Nous avons pensé, et le pays et les Chambres s'y attendaient aussi, qu'un surcroît d'impôt serait nécessaire pour rétablir cet équilibre, mais je suis heureux, Messieurs, de pouvoir vous annoncer que nous croyons être en position de faire face à tous les besoins de l'exercice, pour lesquels des crédits sont déjà alloués ou demandés par le gouvernement, sans recourir à d'autres voies et moyens que ceux que vous avez déjà mis à notre disposition, ou qui se trouvent compris dans les lois qui vous sont présentées.

Afin de justifier cette prévision, je vais, Messieurs, vous exposer l'état exact de nos finances, au moyen de quelques chiffres clairs et précis.

Il résulte des comptes, vérifiés par la cour des comptes et de l'état de situation générale du trésor public, au 1<sup>er</sup> novembre 1836, qui vous a été soumis à l'ouverture de la session :

1° Que l'insuffisance des voies et moyens pour l'exercice de 1836 et les exercices antérieurs, ne s'élevaient plus qu'à 9,977,013 fr. 29 c., après avoir tenu compte des dépenses arriérées pour lesquelles de nouveaux crédits vous ont été demandés. Pour combler cette insuffisance, vous avez autorisé par l'art. 3 de la loi du 30 décembre dernier, le renouvellement et le maintien en circu-

lation de 12,000,000 de francs en bons du trésor. Il existe donc de ce chef un excédant ou une disponibilité de ressources pour 1837, de fr. 2,022,986 61

2<sup>o</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1836 jusqu'au 31 décembre de la même année, la situation du trésor, ainsi que cela ressort de l'état supplémentaire que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau, dans la séance du 14 février dernier, s'est améliorée de . . . . . 1,296,632 78

Cette amélioration est due principalement aux produits favorables des mois de novembre et décembre, sur les impôts indirects.

3<sup>o</sup> Depuis cette dernière époque les rôles supplétifs pour 1836, de l'impôt personnel et du droit de patente qui sont parvenus à l'administration, constatent un excédant sur les évaluations portées au budget ;

*Savoir :*

Contribution personnelle . . . . .	fr. 60,833 51	
Patentes. . . . .	92,375 27	
		<u>153,258 78</u>

L'excédant des ressources de 1836 qui pouvait s'appliquer à 1837, s'élevait donc à . . . . . fr. 3,472,878 17

Mais il convient d'en déduire :

1<sup>o</sup> Le crédit voté par la Chambre, pour l'achat de la bibliothèque Van Hulthem, qui a été affecté sur l'exercice 1836 pour . . . . . 315,000 00

2<sup>o</sup> Le crédit supplémentaire demandé pour la caisse de retraite, pour les exercices 1836 et antérieurs, à imputer également sur les ressources de 1836 . . . . . 500,000 00

3<sup>o</sup> Le crédit demandé par M. le ministre de l'intérieur, le 3 mars 1837. . . . . 42,269 93

857,269 93

Reste à affecter à 1837. . . . . fr. 2,615,608 24

Le budget des voies et moyens, voté, s'élève à. . . . . 85,811,700 00

L'intérêt de l'encaisse de l'ancien caissier et les paiements à effectuer sur le prix de l'établissement de Seraing, sur lesquels la Chambre est appelée à statuer, s'élèvent à. . . . . 811,000 00

Il nous reste à porter comme annexe au budget des recettes :

1<sup>o</sup> le supplément éventuel des produits du chemin de fer, supplément qui doit y figurer pour contrebalancer l'éventualité admise dans les dépenses du même service . . . . . 800,000 00

A reporter. . . . . fr. 90,038,308 24

Report. . . . . fr.	90,038,308 24
2° Les versements à effectuer par les communes, pour le transport des dépêches, en exécution de l'art. 15 de la loi du 29 décembre 1835. . . . .	56,752 99
Les parcelles de terre inutiles à l'exploitation de la Sambre canalisée, dont l'aliénation a été autorisée par l'art. 4 de la loi du 26 septembre 1835, aliénation qui va être effectuée prochainement, produiront environ . . . . .	300,000 00
La vente des parcelles incultes, appartenant à l'État, et des propriétés domaniales dont la possession est en quelque sorte onéreuse, vente qui fait l'objet d'un projet de loi soumis à la Chambre, dans la séance du 14 février 1837, produira au trésor, au moins . . . . .	680,000 00
Produit de la fabrication de 600,000 fr. en pièces de cinq centimes, opération reculée jusqu'ici, à cause du prix élevé du cuivre. . . . .	600,000 00
L'ensemble des ressources est donc de. . . . . fr.	91,675,061 23
Les dépenses votées et à voter, s'élèvent ;	

*Savoir :*

Dettes publiques. (Loi du 7 mars 1837). fr.	12,995,600 06
Crédit supplémentaire à voter pour la	
caisse de retraite . . . . .	90,000 00
Dotations. (Loi du 7 mars 1837) . . . . .	3,316,513 95
Justice. (Loi du 13 id.) . . . . .	5,703,545 00
Affaires étrangères. (Loi du 12 id.) . . . . .	651,000 00
Travaux publics. (Loi du 18 id.) . . . . .	5,933,339 60
Marine. (Loi du 18 id.) . . . . .	649,351 00
Intérieur. (Loi du 18 id.) . . . . .	8,165,531 55
Guerre { 41,319,000 00 } Loi du 19 id. }	41,809,693 65
{ 245,000 00 }	
Serv <sup>e</sup> desanté 245,693 65, à voter. )	
Finances. (Loi du 12 mars 1837) . . . . .	11,154,521 00
Non-valeurs et remboursements. (Loi du 12 id.) . . . . .	1,160,000 00
Supplément de dépenses pour le passage d'eau par bateau à vapeur, entre Anvers et la Tête-de-Flandre, résultant de la rupture de la digue de Burgt. (Projet de loi qui va être présenté à l'instant même) . . . . .	12,000 00
	<u>91,641,095 81</u>
C'est-à-dire à . . . . . fr.	33,965 42
de moins que les ressources.	

Je dois saisir cette occasion, Messieurs, pour vous faire remarquer que le produit des dix centimes additionnels perçus pendant les huit premiers mois de 1835, produit qui, d'abord évalué pour l'année entière, à fr. 7,238,121 90, ne fournira en définitive, en raison des huit mois durant lesquels les dix centimes sont demeurés applicables, que 4,785,149 22 c., je dois faire remarquer, dis-je, que ce produit figure dans les ressources qui ont permis de faire face aux dépenses ordinaires et extraordinaires des années précédentes, et qu'il a puissamment contribué à amener la réduction de la dette flottante, de 15 à 12 millions.

Ce serait une erreur de penser qu'il eût fallu faire de ce produit une caisse spéciale; rien n'eût été plus contraire aux principes d'une sage administration financière, qu'une telle spécialité de fonds qui eût laissé intacte et improductive la recette dont il s'agit, tandis que les autres parties de service eussent pu demeurer en souffrance, faute de fonds, ou n'en avoir été pourvues que par des moyens onéreux. Les vices d'un pareil système eussent été frappants dans cette circonstance, car si l'on avait laissé inactif le produit des dix pour cent, après en avoir prélevé les fr. 1,560,000 accordés au ministre de la guerre, par la loi du 15 avril 1835, une somme d'environ 3 millions de francs fût demeurée improductive dans nos caisses, tandis que nous eussions dû conserver en circulation les 3 millions en bons du trésor, dont nous avons opéré l'amortissement, c'est-à-dire que nous paierions depuis 1835 et nous continuerions à payer jusqu'au moment où ces fonds trouveront l'emploi auquel ils sont spécialement destinés, un intérêt, qui, calculé seulement à 4 pour cent, s'élèverait à fr. 120,000 par an.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, le restant du produit des dix centimes additionnels, reçoit maintenant une application conforme aux motifs qui les avait fait décréter, par l'affectation que nous entendons en faire au supplément de fr. 3,429,693 65 c., qui a été voté pour 1837 au budget de la guerre primitivement présenté.

Après avoir établi, Messieurs, que les dépenses dont je viens de parler, se trouveront balancées par les ressources que j'ai indiquées, il me reste à vous entretenir des dépenses extraordinaires qui seront le résultat de la situation des digues de l'Escaut.

Ces dépenses dont on ne saurait encore fixer l'étendue, pourront être couvertes, soit par une émission de bons du trésor, d'une importance égale à ces mêmes dépenses, soit par tel autre moyen qui sera reconnu alors comme étant le plus conforme aux intérêts bien entendus du pays.

Je me hâte de vous faire remarquer, Messieurs, que ces sommes n'équivaudront sans doute pas aux 3 millions de dette flottante ordinaire, annulés par la loi du 30 décembre, et qu'ainsi notre situation financière ne s'empirera en aucun cas, comparativement à 1836, malgré l'attitude plus imposante de l'armée, les accidents déplorables survenus dans nos polders, et les travaux que commande la prudence sur les rives de l'Escaut.

Vous aurez sans doute remarqué, Messieurs, qu'il n'est pas fait mention dans ce qui précède, des dépenses à faire pour le campement des troupes

pendant l'année courante; il était inutile d'entrer dans des développements de chiffres à cet égard, parce que les crédits nécessaires vous seront demandés par transferts sur des restants disponibles du budget de la guerre de 1836, dont il n'a pas été tenu compte à dessein, dans l'état de situation du trésor.

Je ne terminerai pas, Messieurs, sans rappeler à la Chambre, qu'un projet de loi dont les effets eussent été d'un grand secours pour le trésor, lui a été soumis depuis plus de 15 mois, c'est celui relatif aux modifications à apporter à la loi des distilleries.

Je ne crois pas exagérer, Messieurs, en disant à la Chambre que, si ce projet avait obtenu l'assentiment de la législature, avant le commencement de cette année, le produit des distilleries se fût élevé à un million de plus. Je réclame donc de nouveau de la commission, chargée de l'examen de ce projet, le rapport qu'elle doit vous soumettre.

J'appelle également la sollicitude de la Chambre sur la loi relative à la vente des parcelles domaniales, et sur les articles du budget des recettes, demeurés en suspens, parce que les ressources qui doivent en résulter pour le trésor, sont, ainsi que je viens de l'établir, indispensables pour balancer les dépenses de l'exercice.

*Le Ministre des Finances,*

**E. D'HUART.**